

Rapport de la mairesse sur la situation financière

Ville de
Notre-Dame-de-l'Île-Perrot



Déposé à la séance ordinaire
du 8 décembre 2009

Selon la *Loi sur les cités et villes*, la mairesse a le devoir de présenter le rapport sur la situation financière de la Ville au moins un mois avant le dépôt du budget qui sera exposé et adopté le 26 janvier prochain. C'est avec intérêt que je vous ferai état des éléments suivants :

- Les états financiers consolidés au 31 décembre 2008 ainsi que le rapport du vérificateur;
- La situation financière 2009;
- Le programme triennal d'immobilisation 2009-2010-2011;
- Les orientations générales pour le prochain budget;
- La liste des contrats des 12 derniers mois détaillés à l'annexe A;
- La rémunération et allocation de dépenses des membres du Conseil municipal pour 2009 présentés à l'annexe B

États financiers consolidés au 31 décembre 2008

Depuis l'année 2007, les municipalités et villes doivent se soumettre à de nouvelles exigences comptables et présenter un rapport financier consolidé tenant compte des organismes contrôlés faisant partie de son périmètre comptable. La Ville participe aux partenariats suivants :

- La Régie de l'eau de l'Île Perrot (R.E.I.P.)
- Les premiers répondants de l'Île Perrot
- Le conseil intermunicipal de transport La Presqu'Île (C.I.T.)

Le rapport financier de l'année 2008 a été adopté le 12 mai dernier. Le rapport du vérificateur externe nous est fourni par la firme Bourassa Boyer, comptables agréés. Leur rapport ne contient aucune restriction et indique que les états financiers produits présentent fidèlement la situation financière conformément aux normes de vérifications généralement reconnues du Canada et aux usages particuliers de la comptabilité municipale au Québec.

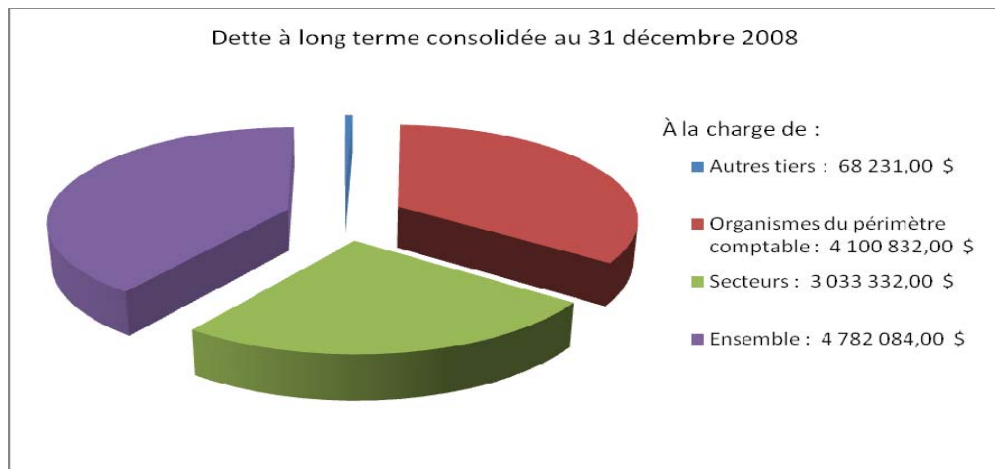
L'exercice financier s'est donc terminé avec un surplus consolidé de 840 052 \$. Je vous présente un sommaire des résultats que vous retrouverez à l'état des activités financières de fonctionnement :

	Budget 2008	Réel 2008
Revenus	10 511 582,00 \$	11 141 138,00 \$
Dépenses de fonctionnement	9 628 824,00 \$	9 118 709,00 \$
Financement	(776 554,00 \$)	(813 333,00 \$)
Affectations	(106 204,00 \$)	(369 044,00 \$)
Surplus de l'exercice 2008	0,00 \$	840 052,00 \$

Par conséquent le surplus accumulé consolidé se solde à 2 278 339 \$. De plus, en 2008, le fonds de roulement augmente de 800 000 \$ à 1 000 000 \$ et démontre un capital engagé de 140 000 \$.

Au chapitre des investissements, la Ville a effectué des dépenses d'immobilisations de l'ordre de 11 878 005 \$ qui représentent pour l'essentiel des travaux d'infrastructures importants. Une grande portion va pour la mise à niveau de la station d'épuration des eaux usées pour qu'elle réponde aux normes exigées par le ministère de l'Environnement. Ces travaux se sont poursuivis jusqu'à l'automne 2009. L'élargissement du boulevard Don-Quichotte fait également partie des travaux majeurs.

Il s'agit d'investissements importants financés en partie par le retour de la taxe d'accise et les programmes de subventions pour les infrastructures disponibles aux différents ministères provinciaux. La dette totale à long terme consolidée pour 2008 se chiffre à 11 984 479 \$ et l'actif total s'élève à 46 823 229 \$



Veillez prendre note que ces montants sont tirés des états financiers consolidés, c'est-à-dire qu'ils comprennent des immobilisations et des dettes réalisées par des organismes inclus dans notre périmètre comptable dont un projet de 10 M \$ pour la phase 1 de la mise aux normes de la Régie de l'eau de l'Île-Perrot.

L'exercice financier 2009 et le programme triennal d'immobilisations

Pour répondre aux besoins, la ville a adopté un budget de 11 325 841 \$ en 2009. Les dépenses et investissements ont été réalisés dans les limites imposées par le budget avec un suivi rigoureux, c'est pourquoi nous prévoyons atteindre minimalement un équilibre budgétaire.

L'année 2009 aura été marquée par l'aboutissement de nombreux projets. Le plan triennal pour les années 2009-2010-2011 totalise des dépenses d'immobilisations de 7,5 M \$.

Au nombre de ces projets, mentionnons:

- Les travaux de réfection et le drainage du boulevard St-Joseph Sud;
- L'aménagement d'une piste cyclable sur le boulevard Don-Quichotte;
- l'agrandissement des bureaux au garage municipal;
- La réfection et le surfacage de divers tronçons avec quelques dos d'ânes permanents;
- L'acquisition d'équipements routiers à vocation écologique;
- La construction de la nouvelle bibliothèque;
- L'amélioration des installations aux parcs des Mésanges et des Éperviers;
- La mise à niveau du terrain de soccer au parc des Rainettes pour les problèmes de drainage;
- L'achat d'équipements pour les sports nautiques;
- Un logiciel aux loisirs pour donner accès au service en ligne aux citoyens.

Orientations - budget 2010

La qualité de vie de nos citoyens est au cœur de nos préoccupations et nos actions seront concentrées vers cet objectif.

Nos orientations 2010 ont pour but de répondre aux demandes des citoyens tout en assurant leur bien être et une qualité de vie en constante amélioration. Nous considérons que NDIP a une vocation particulière parmi les villes de l'Ile-Perrot et c'est dans cette vision que nos interventions se feront dans les divers axes municipaux.

Considérant que nous débutons l'année avec une nouvelle équipe à la tête de la Ville; une nouvelle mairesse et un nouveau conseil municipal élus le 1^{er} novembre 2009, voici principalement, pour cette première année de transition, une liste non exhaustive de nos priorités pour 2010.

Ainsi, dans le domaine culturel et loisir:

- Réaménagement du Parc des Mésanges afin d'y inclure un terrain de soccer règlementaire éclairé et de nouvelles infrastructures telles des modules d'entraînements;
- L'aménagement d'une piste cyclable sur le boulevard St-Joseph Sud et d'un plan directeur pour l'ensemble du territoire;

- Suite à une étude de faisabilité qui démontrait le besoin d'un aréna sur le territoire, des discussions sont en cours avec les 3 autres maires de l'Ile-Perrot afin de collaborer à la création d'une « Régie des équipements » dans le but d'entreprendre des démarches ensemble pour présenter une demande de subvention auprès du gouvernement pour la construction d'un aréna.

Domaine de l'urbanisme et voirie municipale:

- Implantation d'une caserne satellite, tel qu'exigé par le schéma de couverture de risque incendie;
- Nettoyage de 4 étangs aérés;

Domaine environnemental:

- Projet d'un site de compostage;
- Reprise du programme de plantation d'arbres;
- Programme d'un conseil sans papier

De plus, considérant que la ville de NDIP est membre de la Régie de l'eau de l'Ile-Perrot, elle devra payer sa part quant au développement de la phase II de la mise aux normes exigée par le ministère de l'Environnement et ce, afin d'assurer la qualité de l'eau potable. Il s'agit d'un investissement approximatif de 12 millions qui sera en partie financé par le ministère et qui évitera que les citoyens revivent l'incertitude créée par une contamination de l'eau il y a quelques années.

Il est certain que nous devons de plus, respecter nos obligations envers différents partenaires, tels que la Sûreté du Québec, l'Agence Métropolitaine de transport, la MRC, Transport Soleil, le C.I.T., la R.E.I.P. et la Communauté Métropolitaine de Montréal sans oublier les Premiers répondants, lesquels constituent sans aucun doute une grande partie de nos budgets.

Le programme triennal d'immobilisations pour les années 2010-2011-2012 visera l'amélioration des services ainsi que l'augmentation des infrastructures municipales et ce, dans le respect de la capacité de payer des citoyens.

Marie-Claude B-Nichols
Mairesse

Annexe A – Liste des contrats de plus de 25 000\$

Tel que prescrit par l'article 474.1 de la *Loi sur les cités et villes*, je dépose une liste de tous les contrats comportant une dépense de plus de 25 000 \$ conclus par la Ville entre le 1^{er} novembre 2008 et le 31 octobre 2009, ainsi qu'une liste de tous les contrats comportant une dépense de plus de 2 000 \$ conclus au cours de cette même période avec un même cocontractant lorsque l'ensemble de ces contrats totalise plus de 25 000 \$.

Annexe B – Rémunération et allocations de dépenses des membres du conseil municipal en 2009

		Rémunération de base	Allocation de dépenses
Mairesse	Ville	25 095,12 \$	12 547,56 \$
	MRC-VS*	135,00 \$	67,50 \$
	Comité de travail à la MRC-VS*	75,00 \$	37,50 \$
	REIP*	100,00 \$	75,00 \$
Conseillers	Ville	8 365,08 \$	4 182,48 \$
	MRC-VS*	135,00 \$	67,50 \$
	Comité de travail à la MRC-VS*	75,00 \$	37,50 \$
	REIP*	100,00 \$	75,00 \$

Légende	<p>* Ces montants sont alloués par présence</p> <p>MRC-VS : Municipalité régionale de comté Vaudreuil-Soulange (pour un maximum de 8 rencontres)</p> <p>REIP : Régie de l'eau de l'Île-Perrot (pour un maximum de 12 rencontres)</p> <p>À la REIP, lorsque la mairesse sera présidente, elle recevra 1 000\$ comme rémunération de base et 500\$ comme allocation de dépenses</p>
---------	---